Fermeture des facs (FAQ)

Par **Snowflake**, le **29/10/2020** à **19:02**

Bonjour à tous et à toutes

Le 28 octobre à 20h, notre cher président de la République a annoncé la fermeture des facs. Suite à cela , je me suis dis que ce serait une bonne idée de créer un sujet pour répondre aux diverses questions des étudiants et les rassurer. Pour cela,rien ne vaut qu'une petite Foire aux Questions.

Quels sont les conséquences de la fermeture des facs ?

La fermeture des facs risque de poser de nombreux soucis, en particulier pour les premières années et/ou ceux/celles ayant des difficultés quelles soient scolaires,financières,matérielles. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir un ordinateur/une tablette/du Wifi à sa disposition. Pour ceux/celles qui comme moi sont chez leurs parents, pas de soucis financiers. Mais pour les autres ? Les 10 millions d'euros promis par Emmanuel Macron suffiront ils pour aider les étudiants précaires ?

Comment seront assurés les cours ?

Normalement les cours magistraux et les TDs seront assurés en ligne. Mais il se peut que les modalités varient en fonction des facultés. La vôtre va forcément vous tenir au courant, aussi jetez quotidiennement un oeil à votre boite mail (si des informations nationales parviennent, pourriez vous modifier ce passage, chers membres du Staff ?)

J'ai des soucis financiers,psychologiques...a qui puis-je m'adresser ?

Selon moi,il faut voir avec votre fac. En tout cas, pendant le confinement la mienne a gérer tout ce genre de petits soucis. Si vous avez besoin d'être écouté(e) , je vous recommande Fil Santé Jeunes où des professionnels pourront vous venir en aide (appel gratuit et anonyme, questions sur le forum ou directement à des professionnels de santé depuis l'espace "Pose

tes questions")

Mes profs ne mettent pas grand chose en ligne/J'aimerais compléter mes cours.Comment faire avec la fermeture des bibliothéques ?

La bibliothéque en ligne de votre faculté propose certainement de nombreuses ressources. Avec vos identifiants,vous pouvez accéder gratuitement au contenu de certains sites comme Dalloz, Cairn... Sinon, je vous conseille les sites " cours.unijf.fr" et "jurisguide.fr" ainsi que la chaîne Youtube "Jurixio-Les vidéos de droit"

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/10/2020** à **23:31**

Bonsoir

Comme toujours, chaque université va fonctionner à sa façon.

Ainsi j'ai appris que pour certaines facs, les enseignants et étudiants en fracture numérique pourront tout de même se rendre sur le campus et avoir accès aux salles informatiques.

Pour les cours, ma fac essayera de fonctionner par visioconférence

[quote]
J'ai des soucis financiers,psychologiques...a qui puis-je m'adresser ?

[/quote]
Pensez également au CROUS dont les psychologues et assistantes sociales assureront certainement des permanences téléphoniques.

Par **Dolph13**, le **31/10/2020** à **10:48**

Bonjour,

Pour ma part, à la fac de droit d'Aix-Marseille, si tous les cours magistraux et TD sont en visioconférences, la bibliothèque universitaire et le restaurant universitaire restent ouverts. Mais je ne sais pas si cette mesure vaut pour toutes les facultés de France où juste dans la mienne.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/10/2020** à **12:47**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour

[quote]
la bibliothèque universitaire et le restaurant universitaire restent ouverts. Mais je ne sais pas si cette mesure vaut pour toutes les facultés de France où juste dans la mienne.

[/quote]

Et bien pour la mienne les étudiants peuvent accéder aux BU uniquement sur rendez-vous.
Un service "drive" sera mise en place pour les emprunts.
Mais quelle case cochée sur l'attestation lorsqu'on va chercher un bouquin à la BU ?

Pour les RU, ils ne proposeront que de la vente à emporter. Ici pas de soucis au niveau de l'attestation de sortie, on est dans l'objet de la deuxième case sur les achats de produits de première nécessité.

Par **Snowflake**, le **31/10/2020** à **17:38**

Vous en avez de la chance ! Dans ma fac, la bibliothéque est totalement fermée ! Nous avons bien entendu accès aux ressources en ligne,mais je n'ai jamais compris comment accéder aux livres en version numérique depuis le site de la bibliothéque.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/11/2020** à **07:14**

Si votre BU est abonnée à DallozBibliothèque ou Scholarvox vous devriez pouvoir accéder facilement à des livres au format numérique.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés